

Séance du conseil municipal du 16 octobre 2020

Nombre de conseillers : En exercice : 14 Présents : 12 Absents : 2 Votants : 13

Date de convocation : 12/10/2020

Affichage le : 12/10/2020

ETAIENT PRESENTS : Jean-Yves AIT ALLOUACHE, Emeline BARBIER, Thérèse BEAUFILS, Antoine COTTIN, Martial DARDELIN, Julien DE ALMEIDA, Carole FAHY, Audrey GUILLAUME, Patricia GUILLEMINOT, Aimé HUOT, Gérard PERRIN, Sylvie SOTTIAU.

PRESIDENT DE SEANCE : Martial DARDELIN.

EXCUSÉS: Victoria BILLOD, Bernard FIROBIND a donné procuration à Antoine COTTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Aimé HUOT

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du Procès-Verbal de la dernière séance du Conseil Municipal.
3. Informations :
 - Droit de préemption C 393 – D 198 et 199
 - Devis éclairage public CITEOS
 - Devis de travaux public. ETA CLERC-Marquage-Panneaux
 - Travaux des commissions
 - Démarrage de travaux divers – subvention Syded.
 - Travaux THD
4. Désignation d'un délégué à la CLECT- CNAS-
5. Démission M BARDIN, modification des régisseurs.
6. Désignation d'un représentant au SIGF (Syndicat des Grands Bugnoz).
7. Droit de formation des élus.
8. Convention avec le CAUE
9. Associations – Attribution de subventions.
10. Participations FAAD et FSL.
11. Création d'un groupe de travail DICRIM/PCS.
12. Travaux :
 - Sécurité rue du Lieutenant Rossignol
 - Dossier rue de l'Ancienne Gare.
 - a) Projet
 - b) Demande de subvention Conseil Département
 - c) Demande de subvention Préfecture (DETR)
- 13 Questions diverses.
 - Échange COTTIN/Commune, non-exécution de la délibération du 20/04/2020.
 - Bar et restauration ambulante.
 - SYDED conseil en énergie partagé
 - Motion portant sur la participation de la commune au SIGF
 - Réflexion PLU

NOTE : Mesdames BEAUFILS et GUILLEMINOT ont prévenu, avant le début de la réunion, les membres présents de leur potentiel retard pour raisons professionnelles et personnelles indépendantes de leur volonté.

1/DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION PV PRECEDENTE REUNION

1.1 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et procède à la vérification du quorum. A l'unanimité, le conseil municipal nomme Aimé HUOT, secrétaire de séance.

Aucun débat.

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

1.2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 28 août 2020

Le procès-verbal de la séance du 28 août 2020, n'appelle ni remarque ni observation.

Débat : proposition d'indiquer dans les prochains comptes rendus la chronologie d'arrivée des personnes si celles-ci n'ont pas pu arriver à temps pour des raisons indépendantes de leur volonté. Ce qui permet d'expliquer la fluctuation du nombre de votants au cours de la séance.

Aucun débat.

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2020/10/16/01

3/ INFORMATIONS

Dans le cadre de la délégation attribuée par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des signatures apposées dans le cadre de cette délégation.

Droit de préemption : Monsieur le Maire indique qu'il a répondu que la commune n'exerçait pas son droit de préemption à l'occasion des ventes des parcelles cadastrées C 393 – D 198 et 199.

Devis de travaux acceptés :

- Devis éclairage public CITEOS :
 - Chemin du Pautet : 1785 € HT
 - Projecteur parking route de Moncley : 775 € HT
 - Rue de Noironne : 566 € HT
 - Chemin piéton Ecole : 2672 € HT
- Devis de travaux divers Ets CLERC : 10 110.75 € HT
 - Chemin de l'école,
 - Accès voie verte rue de Chevigney,
 - Chemin du Pautet,
 - Démolition ancien bâtiment des sanitaires au camping
- Réfection signalétique Signaux GIROD :
 - Marquage au sol : 2 275.55 € HT
 - Achats de panneau 226.87 € HT
- Aménagement de la rue de la Gare et du parking place de la Gare Bureau d'études BEJ :
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage : 7 150 € HT
 - Relevé topographique : 1 450 € HT

NOTE : Arrivées de Mme Beaufils et Mme Guillemillot

Travaux des commissions :

Commission urbanisme (numéro 2) :

- Présentation du projet de travaux d'aménagement de la rue de la Gare : estimation 139 307 € HT.
- Le projet nécessite une régularisation des limites de propriété, le tracé actuel de la rue de la Gare et de la Place de la Gare empiète sur la parcelle A 341. Le principe d'un échange a été acté avec les propriétaires de la parcelle et un bornage a été commandé.

- Evocation des travaux, en cours d'examen avec le SIEVO, de mise en réseau séparatif eau et assainissement depuis la rue des Diligences jusqu'à la Place des Tilleuls, en phasage avec les travaux de la Rue de la Gare, avec traversée de la parcelle 341 : Budget SIEVO
- Présentation de la proposition de mise en sens unique de la rue du Lieutenant Rossignol avec création de 8 places de parking, projet qui recueille l'avis favorable des riverains de la rue du Champ du Moulin : 1 100 € HT (estimation)
- Présentation du projet de réfection du chemin de la Grange du Bas : 70 000€ HT (estimation)
- Présentation du projet de réparations revêtement route de Noiron et pont de la Lanterne à l'Abbaye, non éligible à subvention : 2 300€ HT (estimation)

Commission bâtiment (numéro 4) :

La proposition de mise en place d'un extracteur d'air salle Cerutti pour évacuer l'humidité latente a été évoquée. 3 devis minimum seront sollicités.

Monsieur Perrin chargé du suivi des travaux d'éclairage public apporte quelques précisions et informe des différents contacts avec le SYDED. Le dossier sera présenté à un prochain conseil municipal.

Commissions forêt (numéro 3) :

Après la visite de la forêt de l'Abbaye, le 12 septembre, un constat d'alerte a été dressé qui engage la commune à un maximum de vigilance quant au rythme de prélèvement engagé par le SIGF sur proposition de l'ONF.

Le SIGF a été informé de la réserve émise par la commune d'Emagny qui n'a pas voté pour le plan de coupe décidé par le syndicat. La position de la commune a été communiquée à Monsieur le Préfet et une demande de révision rapide du plan d'aménagement de la forêt sera sollicitée compte tenu de la dégradation rapide de la forêt communale après 10 années d'insuffisance hydrique et 3 années de sévère sécheresse.

Commission Vie sociale et animation de la cité (numéro 5):

La commission a invité toutes les associations intervenantes sur le territoire de la commune à une première rencontre le 13 octobre. Des projets se sont fait jour pour une concertation entre associations et dans la perspective d'une optimisation des ressources allouées aux associations.

La commission fera des propositions pour les subventions 2020 et 2021 lors du prochain conseil municipal.

Autres informations :

En terme de sécurité, le cas de la dangerosité au niveau du panneau stop de la rue de l'Avenir a été évoqué. Monsieur le Maire a rappelé qu'une étude globale de l'état et de la sécurité de l'ensemble des rues de la commune, tronçon par tronçon, est en préparation par la commission urbanisme.

Monsieur le Maire a recontacté le département concernant la reprise des études des vitesses constatées sur les différents axes de la commune. Des relevés complémentaires sont attendus rue de Chevigney et route de Moncley.

Travaux Syndicat Mixte Très Haut Débit : Antoine COTTIN a assisté à la réunion et assure le suivi des travaux pour la commune. Le calendrier prévisionnel devrait être tenu pour une livraison en 2021.

4/ DESIGNATIONS

4 a/Désignation d'un délégué à la CLECT

Monsieur le Maire informe de la nécessité de nommer un délégué à la CCVM, afin de siéger à la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Le rôle de cette commission est d'évaluer l'impact financier des charges qui sont transférées à la CCVM au moment des transferts de compétences.

Monsieur le Maire propose sa candidature.

Vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2020/10/16/02

4 b/Désignation d'un délégué à la CNAS

Point retiré, M Perrin avait été nommé en séance du 3 juillet 2020.

5/ DEMISSION DE M Joël BARDIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de M BARDIN Joël, qui était délégué au SIGF des Grands Bugnoz, garant de la coupe affouagère et régisseur de recettes sur les régies de droits de place et d'affouage.

Monsieur BARDIN était régisseur de recette titulaire pour les régies de droit de place et d'affouage. Après avis de la trésorière un nouveau régisseur sera nommé par arrêté. Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats :

M Julien DE ALMEIDA propose sa candidature.

Vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2020/10/16/03

6/ DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SIGF

Il convient de nommer un nouveau délégué au SIGF.

Mme Emeline BARBIER propose sa candidature.

Le Conseil municipal est invité à voter.

Vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2020/10/16/04

7/ DROIT DE FORMATION DES ELUS

Le Maire informe que les élus locaux disposent d'un droit à la formation.

Le DIF (Droit Individuel de Formation) est ouvert à tous les élus. Il est précisé que tout élu pourra mobiliser 20 heures de formation au titre de son DIF. Un salarié peut solliciter de la part de son employeur un congé pour pouvoir bénéficier des actions de formation.

Les pertes de salaire éventuelles sont compensées par la collectivité dans la limite de 18 jours pour la durée du mandat et à raison de 1,5 fois le montant horaire du SMIC.

Le conseil Municipal doit établir les conditions d'exercice du droit à la formation des élus municipaux. Un plan de formation doit être proposé en indiquant les actions de formation des élus financées par la commune.

La commune est adhérente à l'AMD (Association des Maires du Doubs) qui propose des formations de qualité à destination des élus :

Le calendrier 2020 est :

19-20-21 octobre « les pouvoirs du Maire »

7-8-9 décembre « initiation aux principes budgétaires communaux », suivie de 2 sessions, perfectionnement du 20 au 22 janvier 2021 et approfondissement du 1 au 3 mars 2021.

Monsieur le Maire propose l'adoption du plan de formation proposé par l'Association des Maires du Doubs et invite les élus intéressés à se signaler rapidement au secrétariat de mairie. Les frais de repas seront pris en charge par la commune.

La commune a l'obligation de consacrer 2% du montant total des indemnités d'élus au budget DIF.

Vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2020/10/16/05

8 / CONVENTION AVEC LE CAUE

Le Maire rappelle les négociations en cours avec la famille Quartier La Tente afin d'acheter la maison entière où se situe le bureau de tabac.

Il avait invité le CAUE qui devait débiter une étude. Dans ce partenariat il convient de signer une convention avec le CAUE permettant de définir la mission, les coûts.

La mission est d'accompagner la collectivité, de répondre au besoin de compréhension de la situation et conduire une réflexion préalable. Le CAUE met en place une méthodologie de travail, pour une aide à la prise de décision. Le CAUE accompagnera ensuite le maître d'ouvrage tout au long de l'avancement du projet.

La prestation fournie par le CAUE implique l'obligation pour la commune d'adhérer au CAUE pour un montant minimal de 120 €, la prestation du CAUE étant estimée à 2 500 € ne sera pas facturée à la commune.

Pour information, la commune peut également librement décider d'une participation volontaire au titre d'une contribution générale de l'activité du CAUE. Cette participation volontaire ne pourra excéder 50% du cout estimé de l'intervention

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le renouvellement de son adhésion au CAUE pour la somme de 120€.

Il autorise le Maire à signer la convention précitée.

Vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2020/10/16/06

9/ ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Point retiré et reporté au prochain conseil municipal

10/ PARTICIPATION FSL et FAAD

Participation FSL : Le FSL intervient pour aider toutes personnes ou familles dont les conditions d'existence et de ressources notamment, ne permettent pas d'accéder à un logement décent de s'y maintenir et y disposer de la fourniture d'eau et d'énergie.

Le budget du FSL est alimenté par les contributions volontaires des communes, de la CAF, des bailleurs sociaux, du Département et de l'Etat dans le cadre du plan logement pour la somme de 3.4 millions d'euros. 4200 familles du département ont bénéficié de ce dispositif.

Participation FAAD : l'intervention du FAAD a pour objectif de soutenir les accédants à la propriété en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier, par un accompagnement social et le cas échéant, une aide financière. Ce fond est alimenté par les contributions des communes, la CAF, la MSA, le Département. La commission d'attribution des demandes d'aides a examiné 62 dossiers et accordé 46 aides financières sous forme de subvention ou de prêt pour un montant de 45 464.24 €. Le budget mobilisé pour les actions mises œuvre (accompagnement par de travailleurs sociaux et aides financières) s'est élevé à 140 464 €.

Le conseil municipal est appelé à voter le versement de ces 2 participations à hauteur de 0.61€ (FSL) et 0.30€ (FAAD) par habitant.

Vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2020/10/16/07

11/ CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL DICRIM et PCS

L'élaboration d'un DICRIM (document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est obligatoire dans toutes les communes répertoriées par un risque majeur. C'est un document réalisé par la commune afin d'informer les habitants sur les risques, technologiques, naturels et sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre, ainsi que sur les moyens d'alertes.

Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) vient compléter le DICRIM en permettant à la commune d'organiser efficacement les secours en cas de problème grave sur la commune, mais également il permet de répertorier les personnes fragiles en cas d'épidémie ou de canicule.

L'actualité et notamment les intempéries qui ont eu lieu dans le sud de la France rappellent l'utilité de ces documents.

La composition du groupe est indépendante des commissions existantes. Les membres du groupe pourront s'adjoindre des personnes non élues de la commune sollicitées en fonction de leurs compétences et intérêt pour la prévention des risques.

Mesdames Audrey GUILLAUME, Carole FAHY, Sylvie SOTTIAU et Patricia GUILLEMINOT proposent leur candidature.

Vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2020/10/16/08

12/ TRAVAUX

12a / Sécurité rue du Lieutenant Rossignol.

Afin d'assurer la sécurité des usagers piétons et motorisés rue du Lieutenant Rossignol, la sécurité de la sortie rue du champ du Moulin, il est envisagé de créer un sens unique rue du Lieutenant Rossignol (sens rue des Tilleuls → Monument aux Morts). Sur cette voie, la circulation sera interdite aux véhicules de plus de 3,5 T, exception faite pour les bus scolaires qui ont besoin d'accéder à l'arrêt aménagé au droit du monument aux morts.

Le Maire recueille l'avis du Conseil Municipal.

Débat

Une attention particulière devra être portée sur la matérialisation de cette mise en sens unique, afin d'accompagner au mieux les changements d'habitude induits pour les usagers de cette voie.

Vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2020/10/16/09

12 b / Présentation au Conseil Municipal du dossier rue de l'Ancienne Gare

Suite aux différentes rencontres avec le cabinet BEJ qui assure la maîtrise d'œuvre ce dernier a proposé un Avant-Projet Sommaire.

Le Maire présente le projet de travaux d'aménagement de la rue de la Gare : estimation 139 307 € HT.

Le projet nécessite une régularisation des limites de propriété, le tracé actuel de la rue de la Gare et de la Place de la Gare empiète sur la parcelle A 341. Le principe d'un échange a été acté avec les propriétaires de la parcelle et un bornage a été commandé.

Il évoque des travaux, en cours d'examen avec le SIEVO, de mise en réseau séparatif eau et assainissement depuis la rue des Diligences jusqu'à la Place des Tilleuls, en phasage avec les travaux de la Rue de la Gare, avec traversée de la parcelle 341 : Ces travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement seront pris en charge par le Syndicat (SIEVO).

Le Conseil Municipal décide ces travaux et autorise le Maire à poursuivre la procédure et signer les pièces afférentes au dossier.

Vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2020/10/16/10

12 b.1 /Travaux secteur ancienne Gare - Demande de subvention au conseil Départemental

Le Conseil a validé précédemment l'avant-projet sommaire des travaux d'aménagement de la rue de la Gare (voie communale), de la création d'un parking place de la Gare dont une place PMR, d'une rampe d'accès pour permettre la mise en conformité du bâtiment de l'ancienne gare et de l'aménagement de sécurité au carrefour avec la D8, proposé par le cabinet d'ingénierie BEJ pour un montant global de 147 907 € HT, dont 139 307,50 € HT de travaux.

Le montant global éligible à une subvention du Conseil départemental est de 17 364 € HT

Le montant estimatif du dossier s'élève à :

Maitrise d'œuvre : 839 € HT

Relevé topographique : 170 € HT

Travaux : 16 355 € HT

Le Conseil municipal :

- S'engage à réaliser et à financer les travaux d'aménagement de sécurité rue de la Gare dont le montant s'élève à : 19 626 €
- Se prononce sur le plan de financement suivant :
 - o Fonds libres : 3 447 €
 - o Emprunts : 9 600 €
 - o Subventions : 4 317 €
- Sollicite l'aide financière du Conseil Départemental
- S'engage à réaliser les travaux à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention

Vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2020/10/16/11

12 b.2 / Travaux secteur ancienne Gare - Demande de subvention État, Dotation d'Équipements aux Territoires Ruraux (DETR)

Le Conseil a validé précédemment l'avant-projet sommaire des travaux d'aménagement de la rue de la Gare (voie communale), de la création d'un parking place de la Gare dont une place PMR, d'une rampe d'accès pour permettre la mise en conformité du bâtiment de l'ancienne gare et de l'aménagement de sécurité au carrefour avec la D8, proposé par le cabinet d'ingénierie BEJ pour un montant global de 147 907 € HT, dont 139 307,50 € HT de travaux.

Le montant total éligible à une subvention Etat est de 130 443,50 € HT

Le montant estimatif du dossier s'élève à :

Maîtrise d'œuvre : 6 311 € HT

Relevé topographique : 1 280 € HT

Travaux : 122 852,50 € HT

Le Conseil municipal :

- S'engage à réaliser et à financer les travaux d'aménagement de sécurité rue de la Gare dont le montant s'élève à :
- Se prononce sur le plan de financement suivant :
 - o Fonds libres : 25 059,50 €
 - o Emprunts : 68 000 €
 - o Subventions : 37 384 €
- Sollicite l'aide financière de l'Etat
- S'engage à réaliser les travaux à compter de la date de déclaration du dossier complet par la Préfecture

Vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2020/10/16/12

12 c / Travaux de voiries

12 c.1 /Présentation au Conseil Municipal du dossier voiries

Le maire indique que suite aux travaux de la commission numéro 2 il s'avère que des travaux de réparation de revêtement route de Noironte et pont de la Lanterne à l'Abbaye, non éligible à subvention pour un montant estimé de 2 300€ HT sont nécessaires

A la suite le maire présente le projet de réfection du chemin de la Grange du Bas. Il y a lieu de recalibrer la chaussée qui s'affaisse par endroit. Le montant estimé des travaux s'élève à : 70 000€ HT.

Le Conseil Municipal décide ces travaux et autorise le Maire à poursuivre la procédure et signer les pièces afférentes au dossier.

Vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2020/10/16/13

12 c.2 / Travaux voirie communale - Demande de subvention État, Dotation d'Équipements aux Territoires Ruraux (DETR) :

Le Conseil municipal a validé précédemment l'estimation sommaire des travaux d'entretien de chaussée et de recalibrage de la voie communale numéro 3 située entre l'abbaye de Bellefontaine et la Grange du Bas.

Les travaux de recalibrage de la voie communale n°3 peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR.

Le Conseil municipal :

- S'engage à réaliser et à financer les travaux d'aménagement de sécurité rue de la Gare dont le montant s'élève à :
- Se prononce sur le plan de financement suivant :
 - o Fonds libres : 14 600 €
 - o Emprunts : 35 000 €
 - o Subventions : 21 000 €
- Sollicite l'aide financière de l'Etat
- S'engage à réaliser les travaux à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention

Vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2020/10/16/14

12 d / Financement des travaux

Monsieur le Maire indique que les travaux votés ci-dessus nécessiteront un recours à l'emprunt. Le Conseil Municipal en accepte le principe et monsieur le Maire se charge de solliciter les organismes prêteurs afin d'obtenir le meilleur financement pour la commune.

Débat Aucun débat

Vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2020/10/16/15

13/ QUESTIONS DIVERSES

1. Échange COTTIN/Commune :

Non exécution de la délibération du 20/04/2020. A l'automne 2019 M Cottin Antoine a alerté la commune car le chemin rural qui avait été échangé par la commune avec des terrains appartenant auparavant à M Cottin figurait toujours sur le cadastre. Les chemins ruraux ne portent pas de numéro de cadastre donc l'origine de propriété est très difficile à déterminer. Dans un premier temps nous avons pensé que l'échange n'avait pas été mené jusqu'à son terme et avons demandé au conseil municipal de délibérer le 20/4/2020 afin de régulariser la situation par acte administratif.

Des documents hypothécaires ont été alors demandés au service de la publicité foncière. Ces documents ont apporté la preuve que le chemin rural avait bien été déclassé et échangé. Nous avons alors sollicité le service du cadastre pour une explication et en soupçonnant une erreur de trait. Les services du cadastre ont effectué une recherche et il s'avère que ce problème qui dure depuis de nombreuses années correspond bien à une erreur commise par le service du cadastre au moment de la numérisation des documents cadastraux. Les documents ont été rectifiés récemment.

Le Maire informe le Conseil municipal de la non-exécution de la délibération du 20 avril 2020.

2. Bar et restauration ambulante

Le Maire est sollicité par un habitant de la commune de Pin qui souhaite réaliser une reconversion professionnelle et créer un bar ambulante avec petite restauration. Il demande aux communes leur accord pour s'établir.

L'ensemble des élus communaux présents n'y est pas favorable.

3. Convention SYDED

Le SYDED propose une convention d'adhésion pour le service de conseil en énergie partagé. Cette convention définit les interventions du SYDED à savoir un diagnostic énergétique et de consommation d'eau sur les 3 dernières années. Le SYDED assure le financement de l'opération, il n'est pas demandé de participation financière complémentaire à la commune.

Le Maire propose de signer cette convention, les élus approuvent.

Vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2020/10/16/16

4. CCVM et PLU

Monsieur le Maire a attiré l'attention en réunion de Communauté de Communes sur la compétence PLUI qui pourrait être prise à partir du 1^{er} janvier 2021 si les communes ne délibèrent pas.

Il invite le Conseil Municipal à réfléchir sur sa volonté. Monsieur le Maire proposera cette question primordiale dans l'organisation des territoires à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

5. Vente de bois

Monsieur Perrin indique que du bois est entreposé route de Chevigny « Bois des Rompeux ». Un habitant d'Emagny (depuis un an) a sollicité la mairie pour acheter du bois.

Le maire demande au conseil municipal son accord et propose la somme de 200 € pour ce lot de bois.

Vote : Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2020/10/16/17

La séance est levée à 23 :16
Emagny, le 16/10/2020
Le Maire,

Marcel DARDECIAN



